



CCP AESH/AED - Profession de foi

lundi 22 octobre 2018, par [Bariaud](#)



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES de la FONCTION PUBLIQUE

POUR ELLES, POUR EUX, POUR NOUS, LE CHOIX DU COLLECTIF !

du 29 NOVEMBRE au 6 DÉCEMBRE 2018

JE VOTE CGT

AUGMENTER NOS SALAIRES !

- Début des grilles à 1800 euros net minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros ;
- augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice ;
- abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite, dont le RIFSEEP et le PPCR.

AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

- Réduction du temps de travail pour tous et toutes ;
- des moyens pour une réelle politique de prévention pour le bien-être au travail ;
- suppression du jour de carence ;
- des créations de postes pour répondre aux besoins et la titularisation immédiate des précaires sans condition de concours ni de nationalité.

DIPLÔMES, QUALIFICATIONS : ÉMANCIPATION !

- Une formation initiale délivrant une culture commune et des diplômes nationaux ;
- des diplômes permettant l'insertion professionnelle et le libre choix des poursuites d'études ;
- reconnaissance des qualifications, des diplômes dans les grilles salariales.

GAGNER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !

- Égalité salariale et suppression des discriminations dans le déroulement des carrières : fin du plafond de verre ;
- lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- mise en œuvre d'enseignements qui déconstruisent les préjugés de genre.

Laboratoires de la flexibilité et de la précarité

Les services « vie scolaire » et l'accompagnement du handicap sont devenus des laboratoires de la flexibilité et de la précarité.

La fin des contrats aidés a montré à quel point les établissements manquent de personnels.

Pour contrer cette politique de destruction et pour assurer des conditions de travail dignes et compatibles avec la poursuite d'études, la CGT Éduc'action exige dans l'immédiat l'accès au CDI et à la possibilité d'une titularisation pour les AED et AESH. L'actuel statut d'AED doit être abrogé. De nouveaux corps statutaires de la Fonction publique doivent être créés pour reconnaître ces métiers.*

La CGT Éduc'action revendique une allocation d'autonomie pour les étudiant·es.

La CGT Éduc'action revendique des améliorations des conditions de travail immédiates pour les Assistant·es d'Éducation et les Accompagnant·es des élèves en situation de handicap (AESH) :

- la prise en charge intégrale des frais de transport lieux d'études/domicile/travail ;
- l'extension des indemnités et NBI pour ceux et celles exerçant dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire et en zone sensible ;
- un plan de formation réelle et adaptée avant leur prise de fonction initiale et en continu et la reconnaissance des qualifications acquises.

Pour les AED

- la réduction des horaires de travail avec un service hebdomadaire sur 36 semaines plus une semaine de préparation de la rentrée afin de pouvoir suivre normalement des études et/ou préparer des concours soit :
 - en externat : 24 h hebdomadaires pour un temps plein ;
 - en internat : 28 h hebdomadaires pour un temps plein. Toute intervention en internat nécessite récupération.
- la prise en charge des frais de repas lorsque les AED sont en responsabilité à l'Internat ;
- dans l'immédiat, des contrats de 6 ans et un recrutement par les rectorats afin de soustraire les AED aux pressions des chef·fes d'établissement ;
- Fin des entretiens individuels avec les chef·fes d'établissement

Pour les AESH

- la fin des temps partiels subis et la possibilité d'un temps plein pour tou·tes les AESH sans modulation, ni annualisation, ni hors temps scolaire ;
- prise en compte de la pénibilité ;

- un temps de service intégrant non seulement le temps de présence avec élèves mais aussi tous les temps de concertation, de réunions d'équipe de suivi de scolarité (ESS), de rencontres avec la famille, d'échanges avec l'enseignant·e et de formation initiale et continue.

La CGT Educ'action se bat avec les personnels Non-Titulaires pour :

- un élargissement des compétences des CCP (Commissions Consultatives Paritaires) : contrôle du recrutement, des affectations et du droit à la formation, examen des motifs du non-renouvellement de contrat, affectation, rémunération ;
- une véritable augmentation salariale avec un avancement lié à l'ancienneté, une grille salariale nationale identique à celle des fonctionnaires avec le paiement intégral des traitements dès le premier mois de travail.

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE, VOTEZ CGT EDUC'ACTION !